

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **9 février 2016** à **20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: Mme Lise Charest
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Mario Cardinal
M. Alexandre Zalac

Était absent le conseiller : M. Paul Cozens (absence motivée)

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

18-02-16

Ouverture de la séance

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu de procéder à l'ouverture de la séance du mois de février 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-02-16

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-02-16

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2016

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

21-02-16

Re : Association de baseball de Rigaud

Considérant la réception d'une demande d'appui financier de l'Association de baseball de Rigaud afin d'amasser des fonds pour payer des uniformes et des équipements, il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'octroyer un montant de 100,00 \$. Que cette dépense soit prélevée à même le poste budgétaire «SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES : DONNS» (02-190-00-971).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22-02-16

Re : Gala Méritas 2015-16 – École secondaire Soulanges

Considérant la réception d'une demande d'appui financier de l'école secondaire Soulanges dans le cadre du Gala Méritas 2015-16, il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'octroyer un montant de 100,00 \$. Que cette

dépense soit prélevée à même le poste budgétaire «*SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES : DONNS*» (02-190-00-971).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-02-16

Re : Annonce publicitaire dans le feuillet paroissial

Considérant l'invitation de la Fabrique Sainte-Madeleine à participer au renouvellement de l'impression du feuillet paroissial, il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'octroyer un montant de 100 \$ à titre de commandite pour une annonce encadrée de 2cm x 6 cm. Que cette dépense soit prélevée à même le poste budgétaire «*SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES : DONNS*» (02-190-00-971).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-02-16

Marche pour les soins palliatifs

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu que la municipalité contribue à cette campagne de financement pour un montant de 100,00 \$. Que cette dépense soit prélevée à même le poste budgétaire «*SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES : DONNS*» (02-190-00-971).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25-02-16

Invitation au dévoilement des œuvres créées par Alejandro Senn

Considérant la réception d'une invitation pour le dévoilement des œuvres créées par Alejandro Senn dans le cadre du projet de médiation culturelle qui aura lieu le 27 février 2016 à la bibliothèque municipale de Rigaud ainsi que la demande de contribution financière, il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'octroyer un montant de 50,00 \$. Que cette dépense soit prélevée à même le poste budgétaire «*SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES : DONNS*» (02-190-00-971).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

26-02-16

Comptes à payer

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **65 457,77 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1600025 à C1600043	43 535,50 \$
Paiement AccèsD (L) L1600005 à L1600020	11 133,11 \$
Chèques de salaires nos D1600001 à D1600019	10 789,16 \$

GRAND TOTAL	<u>65 457,77 \$</u>
--------------------	----------------------------

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27-02-16

Quote-Part année 2016 - Transport Soleil inc.

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter les prévisions budgétaires préliminaires (quotes-parts totales de 559 482.62 \$) pour l'année 2016 de Transport Soleil inc. pour un budget équilibré de 1 209 004 \$

D'ACCEPTER la quote-part de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur d'une somme de 4 186 \$;

D'ACCEPTER la grille tarifaire 2016;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Louise Sisle Héroux atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense et autorise le paiement.

QUE cette dépense soit prélevée à même le poste budgétaire « *TRANSPORT SOLEIL* » (02-371-00-448).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28-02-16

Congrès annuel ADMQ – Inscription

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu que la Municipalité que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 503.00 \$ taxes en sus, libellé à l'Association des directeurs municipaux du Québec et constituant le paiement de l'inscription de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ qui aura lieu à Québec les 15, 16 et 17 juin 2016.

Que la municipalité rembourse les dépenses, frais d'hébergement et autres frais inhérents sous présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29-02-16

Formation administrative

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu que la directrice générale soit par la présente, autorise à émettre un chèque de 60.00 \$ toutes taxes en sus et procéder à l'inscription d'une formation qui se tiendra en mars 2016 et ayant pour thème « *Des consultations municipales qui ont du mordant !* ». Que cette dépense soit prélevée à même le poste budgétaire « *FORMATION DU PERSONNEL* » (02-130-00-454).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30-02-16

Autorisation de virements de crédit

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à un virement de crédit nécessaire au nouveau poste budgétaire suivant :

Un montant de **1100.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-701-21-522) « *ENTRETIEN CENTRE SOCIOCULTUREL* » au nouveau poste budgétaire (02-130-00-333) « *TÉLÉPHONIE CSC* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

31-02-16

Demande de dérogation mineure – 834 route Principale

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) désire acquérir une portion de terrain afin d'effectuer des travaux de réfection d'un ponceau et du fossé adjacent et d'en assurer leur entretien subséquent;

ATTENDU QUE cette acquisition requiert la réalisation d'une opération cadastrale et l'obtention d'un permis à cette fin;

ATTENDU QUE l'annexe «C» du règlement de zonage 155 établit la marge avant minimale à 15 mètres le long de la route Principale (325) pour la zone RA-4 (îlot déstructuré);

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale diminuerait la marge avant de la résidence située au 834 route Principale à 8.30 mètres et qu'une dérogation mineure est donc requise pour réaliser une telle opération cadastrale;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt de la Municipalité et de la population en général que le ponceau et le fossé soient conçus adéquatement et maintenus dans un bon état;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure, à la condition que lors des travaux apportés face à la propriété, aucun nouveau fossé ouvert ne soit créé et que le terrain soit remis dans son état original à la fin des travaux;

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, à la condition que lors de la réalisation de tous les travaux face à la propriété du 834 route Principale, aucun fossé ouvert ne soit créé et que le terrain soit remis en état à la fin des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32-02-16

Dépôt procès-verbal de correction – Autorisation de procéder aux travaux de voirie printaniers

CONSIDÉRANT les dommages causés par le dégel et les pluies abondantes que nous avons reçues ce printemps;

CONSIDÉRANT la promesse de subvention accordée par le Ministère des Transports, par l'entremise de la députée madame Lucie Charlebois au montant de 12 000 \$;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu à l'unanimité que la directrice générale dépose aux membres du conseil un procès-verbal de correction, soit : remplacer la résolution 12-01-16 de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 modifiée par la résolution 23-02-16 de la séance ordinaire du 9 janvier 2016 afin que la résolution soit conforme aux rues qui ont été touchées par les travaux à savoir : «*de procéder aux travaux nécessaires principalement sur les rues Pommiers-Fleuris, des Colibris, des Merles, des Mélézes, des Hérons, des Orioles, montée du Bois-Franc et la rue Saint-Henri*».

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ATTENDU QUE les coûts reliés à l'achat de ponceaux, d'asphalte et de pierres soient affectés au poste budgétaire 02-320-00-531.

Que les travaux d'excavation (asphaltage, achat de ponceaux et pierres) soient réalisés par la firme «*Les Puits Artésiens Gaston Lefebvre inc.*» au coût horaire de 80,00\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33-02-16

Re : Programme de subvention – Fonds conjoncturel de développement (FCD)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des promoteurs concernant l'aide financière accordée aux projets dans les régions dont l'indice de développement socioéconomique est plus faible;

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu unanimement :

QUE l'objectif concernant cette participation financière concerne l'aménagement des aires de jeux du parc Cavaleri afin d'améliorer le cadre de vie et de favoriser le développement des services et des équipements à la population de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, que la directrice générale soit par la présente autorisée à présenter une

demande d'aide financière concernant ce projet, dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement (FCD);

QUE la municipalité s'engage par la présente à verser la mise de fonds nécessaire, soit un minimum de 50% de contributions en nature ou en espèces du coût global du projet;

QUE M. Jean Lalonde, maire ou Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ce projet, soit entre autres les protocoles d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information

1. Taxation annuelle : Date d'envoi : 28 janvier 2016 (1^{er} versement : **29 février 2016** ; 2^e versement : **30 mai 2016** et 3^e versement : **1^{er} août 2016**
2. Réception d'une commandite de **500\$** reçu de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour la bibliothèque de Très-Saint-Rédempteur, à raison d'une somme de 250\$ injectée par événement, qui sera affecté à la tenue de 2 animations au courant de l'année 2016.

Période de questions

34-02-16

Levée de l'assemblée

Suite à la période de questions, il proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de lever la séance à 20 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 35.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière